

## FAIT DIVERS

## Le braqueur d'Aigle se rend à la police

L'homme qui avait braqué un commerce d'Aigle le 28 mai s'est dénoncé à la police. Il a été mis en détention préventive, indique mardi la police vaudoise. Le ressortissant suisse de 21 ans, qui habite dans la région, a reconnu formellement les faits et a dit avoir dépensé l'argent qu'il avait dérobé. ● ATS

## VAUD/GENÈVE

**GRAND CONSEIL VAUDOIS** Les polices cantonale et communales auront plus de pouvoirs.

## Mesures d'éloignement acceptées

Des mesures d'éloignement pourront être prononcées contre des personnes qui occupent l'espace public de façon problématique dans le canton de Vaud. Le Grand Conseil a largement accepté mardi la motion du PLR Mathieu Blanc par 86 oui, 37 non et 15 abstentions.

Le texte demande de modifier la loi pénale vaudoise en octroyant à la police cantonale ou communale la possibilité de prononcer des mesures d'éloignement.

Le domaine public est accaparé par certains groupes. Or cet espace appartient à tous, chacun doit pouvoir y accéder librement, non seulement à Lausanne, mais à Morges, Yverdon ou à la campagne, a indiqué le motionnaire.

Les dispositions permettront d'éloigner une personne d'un périmètre si elle participe à un rassemblement qui porte atteinte à l'ordre public, si elle se livre au trafic de stupéfiants ou encore à la mendicité lorsqu'elle est interdite. Même s'il ne s'agit pas de la solution miracle, cet instrument a prouvé son efficacité à Zurich, Berne ou Genève, a relevé le rapporteur de majorité, l'UDC Pierre-André Pernoud.

## Mesure liberticide

Pour le Vert Jean-Marc Chollet, rapporteur de minorité, cette motion est un fourre-tout qui reprend toutes les questions liées à l'ordre public, le trafic de drogue, la mendicité. Or le législateur dispose déjà aujourd'hui de tous les moyens nécessaires pour lutter contre ces phénomènes, a-t-il rappelé.

Cette motion comporte un risque inadmissible et intolérable de dérive et d'arbitraire, de délit de faciès, de violation des liber-



La Gendarmerie et les polices communales auront plus de moyens d'actions avec ce changement programmé de la loi pénale cantonale. Décision très commentée à droite comme à gauche. ARCHIVES TATIANA HUF

tés fondamentales, s'est-il insurgé. A Genève, cette disposition n'a eu pour seul effet que de déplacer les marginaux et de glisser la poussière sous le tapis. Elle s'ajoute aux mesures liberticides déjà prises ces dernières années.

## Risque d'arbitraire

«C'est un nouveau pas pour contrôler la vie de chacun», a renchéri Jérôme Christen, de l'Alliance du centre. Le socialiste Marc Oran s'est dit inquiet de la possible interdiction des réunions ou des rassemblements, la verte Sylvie Podio, de la place que laisse la motion à l'arbitraire.

Une majorité des socialistes se montre pourtant favorable à ce texte. «La lutte contre le deal de rue doit être une priorité. La mesure pourra aussi soulager les habitants des quartiers touchés», a relevé Rebecca Ruiz.

## S'attaquer aux récidivistes

Evidemment il y a un risque de déplacement du trafic, a commenté Mathieu Blanc. On ne prétend pas régler les problèmes de drogue, mais compliquer la vie des dealers. La mesure vient d'être mise en place à Lausanne et la police doit disposer d'éléments concrets pour agir, a-t-il noté.

La motion s'attaque au problème des récidivistes qui ont commis des délits et que la police retrouve au même endroit dans la rue après leur interpellation, a relevé le vert libéral Jacques-André Haury.

## Pas acceptable

Pour la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, «cette situation a assez duré. Protégeons la population, c'est ce qu'elle attend de nous». L'appropriation de l'es-

pace public pour en faire des zones de non-droit n'est pas acceptable dans notre société, a déclaré la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement. Le deal de rue rapporte en Suisse un demi-milliard rien que pour la cocaïne, ce commerce est extrêmement lucratif. «Certaines catégories de personnes ne comprennent que la répression».

L'éloignement doit être appliqué avec proportion et rigueur, a poursuivi Mme de Quattro. A Berne, la formule paraît compliquée. A Genève, elle n'est pas toujours appliquée. Le modèle zurichois paraît fonctionner: il s'agit de donner un avertissement oral, puis écrit, et enfin de prononcer une interdiction de périmètre avec des possibilités des recours, a conclu la conseillère d'Etat. ● ATS

## VERSOIX

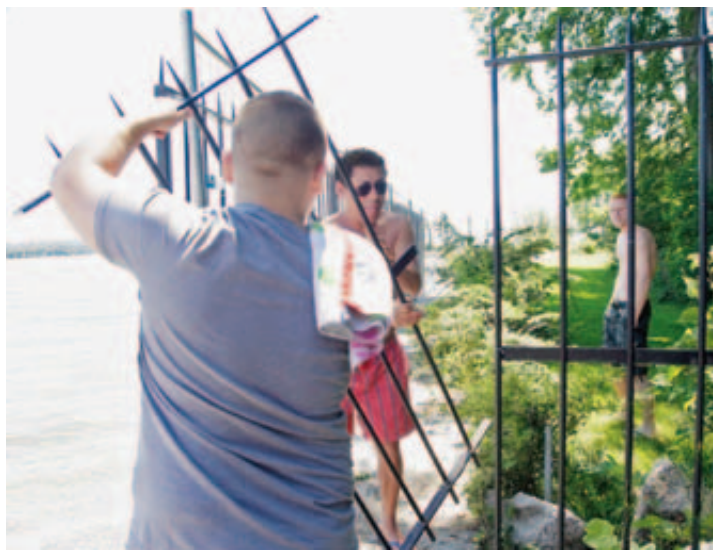
## Premier succès pour l'association Rives Publiques

Victor von Wartburg, président de l'association Rives Publiques, affiche un large sourire face à la décision des autorités du Département de l'urbanisme de l'Etat de Genève d'imposer la démolition de la barrière de la propriété «S.I. Port sans Souci» à Versoix. «Notre première action «coup-de-poing» en Suisse, le 22 juin 2012, s'est clôturée par un succès», martèle-t-il.

Ce jour-là, l'association avait en effet procédé à la suppression de plusieurs clôtures, treillis, portails et barrières, tout d'abord à Versoix, au bout du port de la Bécassine et ensuite à Tannay. «Depuis la création de notre association il y a dix ans, il s'agit de notre premier succès. La décision du Département de l'urbanisme montre que le vent a tourné.» Il poursuit que cela prouve que les autorités canton-

ales interviennent sur plainte motivée de la population. «Elles reconnaissent l'exactitude de ces motivations et leur intervention prouve qu'elles ont les moyens d'intervenir de manière sévère, quitte à fâcher certains propriétaires. Selon nos renseignements, derrière «S.I. Port Sans Souci» se trouve le très riche homme d'affaires français Claude Berda, cofondateur de la société AB Productions.»

Quant à la clôture barrant l'accès à une grève à Tannay, l'association a reçu il y a quelques jours un courrier de la Municipalité. «Les autorités nous ont avisés que les propriétaires ont déposé un nouveau recours en date du 21 mai. Suite à l'invitation par le Tribunal de prendre part à la procédure de recours, notre association et les neuf opposants allons soumettre nos observations», conclut Victor von Wartburg. ● MLB



Le 22 juin 2012, des membres de Rives Publiques avaient procédé à la suppression de plusieurs barrières et treillis. ARCHIVES CÉLINE REUILLE

PUBLICITÉ

## LAKE PARADE - GENÈVE

## La sécurité sera améliorée

A Genève, les organisateurs de la Lake Parade, dont la 17<sup>e</sup> édition aura lieu samedi 13 juillet, veulent renforcer la sécurité. Un système de filtrage sera mis en place pour accéder aux 30 000 mètres carrés de la Lake Sensation en soirée sur la rive gauche.

«Les couloirs de sécurité doivent permettre d'éviter l'introduction de bouteilles ou d'autres objets dans le périmètre de sécurité», a indiqué mardi devant les médias Christian Kupferschmid, président du comité d'organisation de la manifestation, tout en précisant que l'accès à la Lake Sensation reste gratuit. En outre, l'éclairage sera renforcé sur la rue afin d'augmenter le sentiment de sécurité.

Selon les organisateurs, ces mesures font suite aux critiques selon lesquelles la grande fête en soirée est «glauque».



La priorité des organisateurs est que la Lake Parade garde son côté festif. ARCHIVES LAKEPARADE/DR

«Nous avons une responsabilité morale vis-à-vis des gens qui viennent à notre événement», a souligné M. Kupferschmid. Le dispositif de sécurité coûte 50 000 francs en hommes et en matériel. ● ATS

## HÔPITAL CHABLAIS RIVIERA

## Des oppositions retirées

L'accès en transports publics de l'Hôpital Chablais Riviera sera amélioré. La section vaudoise de l'ATE, la Citrap Vaud et le Groupe Mobilité Chablais ont ainsi décidé de retirer leurs oppositions contre le projet de Rennaz. Les trois associations ont signé mardi une convention avec l'Etat de Vaud et l'hôpital. La mobilité douce sera également mieux prise en compte, indiquent les trois associations dans un communiqué.

Parmi les mesures prises on peut mentionner la ligne de bus Vevey-Villeneuve qui sera prolongée jusqu'à Rennaz avec une cadence adaptée. Entre Aigle et Rennaz, la cadence sera portée à 15 minutes, alors qu'un plan de mobilité d'entreprise sera élaboré et appliqué à l'entier du personnel.

L'Association transports et environnement (ATE) suit le dos-

sier du nouvel hôpital depuis le début. Elle a d'abord tenté d'influencer le choix de l'implantation. Déçu du site retenu, loin de toute connexion avec les transports publics, elle a fait des propositions pour améliorer l'offre en transports publics.

## Crédit d'étude

Chacun de leur côté, la communauté d'intérêts pour les transports publics (CITRAP) Vaud et le Groupe Mobilité Chablais ont proposé dès 2010 d'améliorer l'accès par le train à l'hôpital en reliant ce dernier à la ligne CFF par un transport hectométrique (ascenseur horizontal), avec création d'une nouvelle halte CFF.

Mi-2012, le Grand Conseil unanime a par ailleurs augmenté de 500 000 francs le crédit d'étude sur l'accessibilité au futur site hospitalier en transports publics. ● ATS

**challande**

**Protool**

**Systèmes de tronçonnage diamant Ø 125 ou 230 mm**

**AGP 125 GRP Set avec rail de guidage**  
1400 W / Prof. coupe sur rail 23 mm  
Au lieu de 501.-

**ACTION! 450.-**

**AGP 230 VCP Set avec rail de guidage et aspirateur**  
2600 W / Prof. coupe sur rail 59 mm  
Au lieu de 1559.-

**ACTION! 1404.-**  
incl. TVA et TAR\* - Offre valable jusqu'à épuisement du stock

Route de Duillier à Nyon  
www.challande.ch

**L'art et la matière**

\*Taux anticipé de recyclage